



## Compte rendu de la réunion du 30 mai 2006 Du Conseil de Communauté de la Basse-Marche



L'an deux mille six, le trente mai, le Conseil de la Communauté de Communes de la BASSE-MARCHE, dûment convoqué s'est réuni à LA BAZEUGE sous la présidence de Monsieur Thierry SURUN, Président.

Date de convocation du Conseil de communauté : 16 mai 2006

Présents : MM.& Mmes SURUN, GUILLEMAILLE, NIVARD, BENOT, MASSART, PERROT, BLANC, MARTEL, FAURY, MARQUIS, BONNIN, DUBOIS-GACHET, DESBORDES, BRISSIAUD, ROY, SAUMONT, BRAC, DIOTON.

Absents représentés : Mme BROUSSAL par M. AYMARD.

Absents non représentés : Mme PORTAL et M. ALLARD.

Mme Corinne PERROT a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 21

Présents : 19

Votants : 19

Le Président demande au Conseil de Communauté s'il y a des observations à formuler à propos du compte rendu de la précédente réunion. Le procès verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

### • **Autorisation donnée au Pays du Haut Limousin pour gérer les crédits DCT.**

Le Président rappelle au conseil communautaire que le Pays du Haut Limousin a engagé une Démarche Collective Territorialisée (DCT) destinée à accompagner les projets de développement des entreprises du territoire.

La 1<sup>ère</sup> phase relative à la réalisation d'un diagnostic est achevée et un projet de programme d'actions a été présenté aux financeurs de l'opération que sont l'Etat, la Région et le Département.

Afin de faciliter le déroulement de la DCT et de raccourcir les délais de paiement des subventions aux bénéficiaires, les partenaires financiers proposent au Pays d'être organisme relais afin d'assurer directement la gestion des crédits affectés à la DCT.

Le conseil d'administration du Pays a d'ores et déjà accepté ce rôle par délibération en date du 25 novembre 2005 et s'est engagé à conventionner avec un commissaire aux comptes.

Néanmoins, il doit être formellement mandaté par les communautés de communes et les communes isolées pour être délégataire des crédits.

Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- Mandate le Pays du Haut Limousin pour être organisme relais et gérer les crédits consacrés à la DCT sur une période de trois ans, dans la mesure où une convention sera passée avec un commissaire aux comptes ;
- Autorise le Président du Pays à signer tous actes à intervenir dans le cadre de cette opération;
- Souhaite être associé au comité de suivi qui sera mis en place afin de suivre l'état d'avancement de la DCT ;

➤ Désigne M. Jean-Marie BONNIN et M. Jacques DESBORDES pour représenter la Communauté de Communes en tant que délégués titulaires et M. Jean-Michel SAUMONT et M. Philippe BLANC en tant que délégués suppléants.

- ***Approbation du plan de financement de la DCT***

Le Président précise au Conseil de Communauté que la Démarche Collective Territorialisée (DCT) engagée par le Pays du Haut Limousin et destinée à accompagner les projets de développement des entreprises comprend un programme d'actions établi pour les 3 années à venir, dont le financement est assuré pour l'essentiel par l'Etat, la Région et le Département ;

Cependant, certaines opérations seront réalisées sous la maîtrise d'ouvrage du Pays et nécessiteront une part d'autofinancement de 20%.

Le coût global de ces actions est estimé à 55 000 € TTC soit 11 000 € restant à financer par le Pays.

Une cotisation de 0.35 € / habitant sera donc appelée auprès des communautés de communes et des communes isolées.

Le Conseil de Communauté, après délibération:

- Valide le plan de financement du programme d'actions de la DCT, dont le Pays est maître d'ouvrage ;
- Accepte de participer au financement des actions réalisées par le Pays ;
- S'engage à inscrire aux budgets les crédits nécessaires au paiement de la cotisation affectée au financement des actions mises en place sous la maîtrise d'ouvrage du Pays.

- ***Modification de la commission d'appel d'offres***

Le Président informe l'assemblée que la commission d'appel d'offres, constituée le 12 octobre 2004 ne comporte pas de suppléants.

Pour le bon fonctionnement de cette commission, il est nécessaire de nommer deux personnes comme délégués suppléants.

Après délibération, la commission d'appel d'offres est ainsi constituée :

Thierry SURUN

Jean-Marie GUILLEMAILLE

Jean-Michel FAURY

Claude DUBOIS-GACHET

Bernard BRAC

Suppléants :

Jean-Michel SAUMONT

André MASSART

- ***Heures complémentaires effectuées par des agents à temps non complet.***

Le Président rappelle que lorsque les besoins du service le justifient, il est possible de faire appel ponctuellement aux fonctionnaires nommés dans des emplois à temps non complet, afin qu'ils effectuent des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du travail, soit 35 heures.

Il s'avère que le service jeunesse et notamment le fonctionnement du Centre de Loisirs Sans Hébergement nécessitent l'emploi ponctuel de personnel d'animation pendant les vacances scolaires.

Le Conseil de Communauté décide d'autoriser le Président à organiser en cas de surcroît de travail dans les différents services, des heures complémentaires de travail effectuées exceptionnellement au-delà de la durée hebdomadaire de travail fixée pour les emplois à temps non complet et dans la limite de 35 heures.

Sont concernés par ce dispositif les emplois d'agents affectés à la garderie intercommunale.

Les crédits nécessaires au paiement des heures complémentaires accomplies par les agents nommés dans les emplois sus-visés et aux charges s'y rapportant sont inscrits dans le budget communautaire

- ***Signature de la convention ACTES avec l'Etat pour la dématérialisation des actes transmissibles au contrôle de légalité et nomination de la personne responsable de la télétransmission et du gestionnaire de certificat.***

Le Président informe le Conseil que la Caisse des dépôts et consignations a été autorisée par le Ministère de l'Intérieur à conduire une expérimentation de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité dans le département de la Haute-Vienne,

Cette autorisation a permis le lancement du projet FAST (Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel) proposant des services de dématérialisation sécurisée à titre gratuit dans le cadre de l'expérimentation,

A la demande du Conseil Général et de la Préfecture, la Communauté de communes de la Basse-Marche a été proposée pour devenir l'une des Collectivités pilotes de ce projet,

La maîtrise et la conduite interne de ce projet nécessitent la désignation d'un **mandataire de certification**, en charge de la validation des demandes des identités numériques (certificats) et de leur révocation, et d'un **responsable de la télétransmission**, en charge de l'administration des utilisateurs de l'application FAST

La Conseil de Communauté, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Donne son accord** pour que la Communauté de communes devienne collectivité pilote dans le projet FAST afin de lancer le processus d'inscription au service et pour que le Président signe la convention entre la Communauté de communes et la Préfecture, portant sur la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité

- **Désigne** Mr Thierry SURUN, Président, comme mandataire de certification au niveau de la Communauté de communes de la Basse-Marche, et Marie-Dominique SAUMONT, Directrice, comme responsable de la télétransmission.

- ***Mise à disposition de containers pour les déchets médicaux***

Les membres du Conseil donnent leur accord pour la mise à disposition auprès des usagers concernés, de containers destinés à l'élimination des déchets médicaux des diabétiques ou des déchets vétérinaires. Le container

serait déposé à la mairie du Dorat et la fréquence de collecte serait bimensuelle.

Des devis ont été demandés auprès de différentes entreprises. Les modalités de mise en œuvre sont à l'étude.

- ***Voirie 2006***

Le Conseil de communauté donne son accord par 16 voix pour, 2 voix contre (JM Faury, JP Roy) 1 abstention ( M. Aymard) pour le programme de voirie établi par la commission de voirie sur proposition de Jean-Marie Guillemaille.

La subvention du Conseil Général pour les GRVC sera versée aux communes et à la Communauté de communes au prorata de leurs voiries respectives.

- ***Affaires diverses***

Jean-Pierre Roy communique une demande relative à une proposition de vente du site du Saut de la Brame par le propriétaire du terrain, puisque le site se trouve sur un terrain privé. La proposition s'élève à 6000 €.

Le Conseil de communauté décide de ne pas donner suite à une telle proposition et conseille à JP Roy de consulter le Conseil Général pour financer ce dossier.

La séance est levée.

Le prochain conseil de communauté aura lieu à Darnac.

Le Président,

Thierry SURUN